

## Sommaire, février 1905

Chronique du Sanctuaire .....	361
Le Rosaire .....	366
Imposante cérémonie .....	370
A l'ange de la terre .....	373
3e jour du Triduum ( <i>Suite</i> ) .....	375
A Petit Joseph .....	379
Les Pépinières .....	382
Histoire vraie .....	385
Le chapelet (poésie) .....	388
Le Père Poulet ( <i>Suite</i> ) .....	389
Sécularisée ( <i>Suite</i> ) .....	391
Prières et actions de grâces .....	394
Souscriptions et recommandations .....	399
Faveurs obtenues, nécrologie.....	400

L'abonnement peut commencer à toute époque de l'année.

L'adresse imprimée indique la date où finit l'abonnement : ainsi **Jan. 04**, après un nom, signifie que l'abonnement est dû depuis jan. 1904.

Le *Directeur* doit être immédiatement prévenu de tout changement d'adresse, et, en le faisant, on ne doit jamais omettre d'indiquer clairement le **nom du bureau de poste que l'on quitte**.

Que toute irrégularité dans la réception des *Annales* soit signalée sans retard au *Directeur*, spécifiant quel numéro est en défaut.

Pour des raisons multiples, prière, autant que possible, de ne pas envoyer des timbres-poste.

**N.B.**—Les envois d'argent seront faits de préférence par Bons et Mandats de poste ou par chèque de banque.—Si le chèque est fait payable à une banque des Etats-Unis, il faut ajouter **vingt-cinq centins** à la somme expédiée afin de couvrir les frais d'es-compte. Nous conseillons de faire enregistrer les lettres qui contiennent de l'argent ; c'est le moyen d'en éviter la perte.

Toute correspondance doit être adressée, et tout chèque ou mandat doit être fait payable aux

**ANNALES DU TRES SAINT ROSAIRE,  
Cap-de-la-Madeleine,  
Que.**